

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE H0 – B0 / B.S – B.E



PUBLIC CONCERNE

Toute personne électricien ou non qui doit faire son recyclage d'habilitation électrique

Prérequis : Avoir effectué la formation initiale



OBJECTIFS

- ✓ Mettre à jour ses connaissances concernant électrique

Nouvelle
norme
2012 NF C
18 - 510



ORGANISATION

Durée du stage : 1 jour (7 heures)

Participants : de 1 à 12 personnes

Méthodes pédagogiques : Diaporamas, vidéos, échanges et partages d'expérience. Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise

Matériel pédagogique : Vidéoprojecteur, divers outillages et appareils électriques

Intervenant : Formateur expérimenté et spécialiste en habilitation électrique

Moyens de l'évaluation : Tests pratiques et théoriques (QCM)

Validation de la formation :

- Attestation individuelle de formation
- Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur
- Des titres d'habilitation vierges seront fournis par le formateur

Lieu du stage : Dans vos locaux

Date du stage : Selon vos disponibilités



PROGRAMME

Mise à jour des connaissances

- Nouveaux textes réglementaires
- Nouvelles normes
- Nouveaux matériels et équipements utilisés
- Nouveaux documents écrits
- Cas des entreprises intervenantes et des chantiers
- La responsabilité pénale en cas d'accident du travail

Difficultés rencontrées par les stagiaires

- Retour d'expérience
- Remise de documents
- Equipement de protection individuelle (E.P.I)
- Utilisation de matériel ou d'équipements
- Divers

Incidents ou accidents (rappels)

- Incendie d'origine électrique
- Notions de secourisme
- Enceintes confinées

Exercices pratiques & Mises en situation

- canalisations
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements



CADRE REGLEMENTAIRE

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2012

Article R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10 : L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.



RECYCLAGE

Tous les trois ans (recommandation)

Un livret de formation
« **Préparation à l'habilitation** »
est remis à chaque
stagiaire



»

